

ST/NC/KT

Département de l'Aude
Canton De LEZIGNAN-CORBIERES
Commune de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRÊTE DU MAIRE**

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUES PAUL BERT, ERNEST RENAN, JACQUES KLEBER ET VOLTA  
ET IMPASSE VOLTA**

Nous, Maire de Lézignan-Corbières,

VU les dispositions des articles L 2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permission de voirie formulée par l'entreprise SOMES, pour permettre l'hydrocurage du Rec du Vin du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2020,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Pour permettre l'exécution des travaux précités du 14 au 18 septembre 2020, la circulation des véhicules se fera en chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux dans les rues suivantes :

- rue Paul Bert,
- rue Ernest Renan,
- rue et impasse Volta,
- rue Jacques Kléber (entre la rue Joseph Anglade jusqu'au droit du n°15 rue Kléber).

**ARTICLE 2** : L'entreprise SOMES se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, barrières et panneaux avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

**ARTICLE 3** : L'entreprise SOMES rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

**ARTICLE 4** : MM. Le Directeur Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 11 septembre 2020

Le Maire,



Gérard FORCADA,